# DERNIÈRE HEURE

## M. LOUBET EN RUSSIE

**Démarche de la ville de Boulogne-sur-Mer**

Paris, 26 mars. — Le Président de la République a reçu ce matin une délégation de la ville de Boulogne-sur-Mer, composée de MM. Auguet, sénateur ; Péron, maire ; Bitbocq, Patin, Lecomte, adjoints au maire ; Farjon, président, et Alcazin, vice-président de la Chambre de commerce.

Les délégués ont demandé à M. Loubet de comprendre la ville de Boulogne sur-Mer dans l'itinéraire de son voyage en Russie.

La commission a ensuite examiné deux propositions de M. Le Hérissé : l'une sur les officiers d'administration du service de l'artillerie et du génie ; l'autre sur les portiers-consignes.

Elle a adopté les dispositions de ces deux projets et fera déposer les rapports avant la séparation de la Chambre.

## A la commission de l'armée

Paris 26 mars. — La commission de l'armée a tenu sa dernière séance de la législature pour entendre le rapport de M. Forest, sur la proposition adoptée par le Sénat et tendant à réduire à 4 mois la durée de service exigée pour obtenir le grade de caporal.

La commission de l'armée, on s'en souvient, n'a pas adopté cette proposition, mais elle demande que la durée du service dans le grade de caporal pour arriver à celui de sous-officier puisse être abaissé à quatre mois.

## LE BUDGET DE LA GUERRE

**Les 13 Jours**

Paris, 26 mars. — Sur la question de la période d'exercice des 13 jours de l'armée territoriale, dont la Chambre avait voté la suppression et que le Sénat avait rétablie, elle a inscrit de nouveau les crédits, mais de façon à limiter la durée de cette période à neuf jours.

La commission du budget a examiné le budget de la guerre voté par le Sénat.

Elle a maintenu la création d'une direction d'état-major général que le Sénat avait repoussée.

## *Les livrets de caisse d'épargne*

Paris, 26 mars. — Le ministre du commerce répond par une note communiquée à la presse aux allégations d'un journal parisien du matin.

Ce journal prétendait que les livrets de caisse d'épargne abandonnés faisaient retour au Trésor. Le ministre du commerce dément cette information tendancieuse.

Il ajoute que si, dans un dessein politique facile à concevoir, les allégations fausses de cette nature venaient à se répéter, le gouvernement ferait appliquer la loi du 5 février 1895 qui réprime les atteintes frauduleuses au crédit des caisses d'épargne.

## Escadre autrichienne à Toulon

Toulon, 26 mars. — La division autrichienne est arrivée ce matin, à 8 heures, en rade.

A huit heures, les navires franchissaient la grande passe, saluaient la terre de vingt et un coups de canon et le pavillon du contre-amiral Besson de neuf coups.

Peu après, le commandant Radisson, premier aide de camp du vice-amiral de Beaumont, préfet maritime, s'est rendu à bord du *Monarch*, où il a été reçu par le contre-amiral de Rippert, commandant la division.

Le commandant de la force navale austro-hongroise s'est rendu à la préfecture maritime à deux heures cet après midi.

Le préfet maritime, accompagné de son aide de camp, le lieutenant de vaisseau Schwerer, s'est rendu à bord du *Montcalm*.

En quittant le bord, le vice-amiral de Beaumont a été salué per quinze coups de canon.

## *Rencontre de trois escadres*

Rome, 26 mars. — L'escadre italienne de la Méditerranée rendra les honneurs dans les eaux napolitaines, à l'escadre française qui doit s'y rencontrer avec une escadre russe.

Des fêtes seront données à Naples à cette occasion, et la municipalité de cette ville aurait l'intention d'offrir un grand banquet populaire aux marins des trois escadres.

## EXPLOSION D'UNE POUDRIÈRE

**Arrestation de l'auteur du crime — Les aveux du coupable**

Tunis, 26 mars. — L'auteur de l'explosion de la poudrière de Kef survenue le 20 mars vient d'être découvert.

C'est le nommé Sanson, du 3e bataillon d'Afrique, qui vient de faire des aveux complets au capitaine adjudant-major chargé de l'enquête.

Sanson était de faction à la poudrière quand, mu par un mobile inexpliqué, il voulut la faire sauter. Il essaya d'y mettre le feu, d'abord avec des herbes sèches et des étoupes. N'y réussissant pas, il employa du pétrole, puis se sauva en toute hâte derrière un pli de terrain, où il attendit le résultat.

L'explosion terminée, il revint rapidement reprendre sa place, mais cela parut justement suspect. Il a été incarcéré en attendant sa comparution devant un conseil de guerre.

## Perquisitions au Grand-Théâtre de Marseille

Marseille, 26 mars. — Des perquisitions pendant la nuit de mardi à Marseille ont été effectuées en vertu d'une information criminelle ouverte par le parquet contre MM. Marius Boyer, adjoint au maire ; Bertrand, conseiller municipal ; d'Albat et Lau, anciens directeurs du Grand-Théâtre, sous l'inculpation de corruption et de complicité du même crime.

# LA GUERRE AU TRANSVAAL

## LA MORT DE CECIL RHODES

Cape Town, 26 mars. — M. Cecil Rhodes est mort aujourd'hui.

Londres, 26 mars. — Cette nouvelle a causé une vive émotion dans les milieux financiers de Londres.

**La mission de lord Wolseley**

Londres, 36 mars. — On annonce de source très sûre, qu'il est absolument inexact que lord Wolseley ait reçu pleins pouvoirs pour traiter avec les Boërs.

Le gouvernement qui, seul, aurait eu qualité pour les lui donner, n'a chargé d'aucune mission l'ancien commandant en chef de l'armée britannique.

## Les Boërs au Cap

Bruxelles, 26 mars. — Lord Kitchener, dans son dernier rapport hebdomadaire, signale la présence des commandos de Malan et de Fouché dans les monts Camdeboo, en plein centre de la colonie du Cap et autres petits commandos aux environs de Capetown, dans le nord. Comme, d'autre part, des forces importantes, sous le commandement de Maritz et de Théron, occupent depuis longtemps déjà toute la région ouest, qu'ils ont organisée et qu'ils administrent comme une véritable république indépendante, il semble bien, de l'aveu même du commandant anglais, que les Boers se trouvent maintenant établis dans les importants territoires de la colonie du Cap, allant du district de Calvinia à la partie du fleuve Orange qui confine à l'Etat libre.

Le *Petit Bleu*, parlant de cette occupation de l'ouest du Cap par les Boers et et leurs alliés hollandais, dit qu'elle est grosse de conséquences.

## Contre Delarey

Londres, 26 mars — Suivant une dépêche de lord Kitchener, de Prétoria, 25 mars, les colonnes montées ont entrepris un mouvement combiné contre Delarey, le 23 mars au soir.

Le résultat complet n'est pas encore connu, mais on sait que les colonnes Kekewitch et Walter Kitchener ont pris trois canons pour projectiles de quinze livres, deux pompoms, quatre-vingt-huit prisonniers et une certaine quantité d'approvisionnements.

## *Dissensions dans le cabinet anglais*

Paris, 25 mars. — Une lettre particulière adressée au *Temps* donne des renseignements intéressants sur certaines dissensions qui existeraient au sein du cabinet anglais.

Dans certains milieux politiques, dit cette lettre, on est ici porté à croire qu'il existe, dans le cabinet anglais, deux courants d'opinions contraires. On ne saurait engager de négociations avec les Boers dans les conditions actuelles, sans aller plus loin dans les concessions que lord Kitchener, l'année dernière. Certains ministres sont d'avis de faire ces concessions, certains autres, et principalement M. Chamberlain, persistent à vouloir l'écrasement final. La censure arrête tous les télégrammes de l'Afrique du Sud ; on ne peut donc demander de renseignements qu'à certains départements ministériels de Londres. Le flottement, l'indécision qu'on remarque dans la presse anglaise viennent du flottement, des divergences de vues de certaines personnes du cabinet.

Dans ces conditions, dit le *Temps*, il est impossible de voir clair dans la situation. On est en droit même de se demander si on négocie ou non.

# Chronique électorale

## 9me circonscription de Lille

A propos de M. Piou, député de la Haute-Garonne, président de l'Action libérale et qui vint faire naguère une conférence à Lille, le *Figaro* écrit ce qui suit :

M. Piou fait partie de la douzaine de Français sans lesquels on ne conçoit pas une Chambre française.

Eh bien ! M. Piou, chef de groupe, mandataire de nombreux amis, honoré de la confiance particulière du Pape Léon XIII, porteur de souscriptions qu'on dit considérables, vient de parcourir la France du Nord au Sud, à la recherche d'une circonscription électorale. Partout où il trouvait un arrondissement à sa convenance, il trouvait aussi un nationaliste déjà installé et résolu à l'exporter vers d'autres climats. De sorte que M. Piou va être obligé de réintégrer son ancienne circonscription.

Les renseignements du *Figaro* sont exacts Quand M. Piou vient à Lille, un certain nombre de personnalités du parti clérical, qui savent qu'il est sûr d'être battu dans la Haute-Garonne proposèrent de le présenter dans la 9e circonscription de Lille. La chose paraissait devoir se faire. Mais on avait compté sans M. Grousseau qui intrigua de telle façon qu'il parvint à substituer son ambitieuse personnalité à celle de M. Piou.

# Chronique Régionale

## LA CONVENTION D'ARRAS

**Réunion à Lens des Délégués du Syndicat du Pas-de-Calais. — Réunion à Douai des Syndicats d'Anzin, du Nord et du Pas de-Calais**

Les membres du Conseil d'Administration du Syndicat des mineurs du bassin houiller du Pas-de-Calais se réuniront à Lens, vendredi, 28 mars, à 5 heures, sous la présidence du député Basly, à l'effet de prendre connaissance de la réponse de M. Lavaurs, portant prorogation de la Convention d'Arras et aussi pour étudier la situation.

**Réunion des trois syndicats**

Les délégués des syndicats miniers d'Anzin, du Nord et du Pas-de-Calais, se réuniront en Congrès à Douai, salle de la Taverne, rue de Valenciennes, le samedi 29 mars. A l'ordre du jour, figurent les questions ci-après : 1° Questions économiques. 2° Fédération régionale, élaboration des statuts.

Ajoutons que les syndicats seront représentés, le bassin d'Anzin par 8 délégués, le bassin du Nord par 8 délégués et celui du Pas-de-Calais, par 10 délégués.

## NOS REPRESENTANTS

Voici comment se sont répartis les votes des députés de notre région sur l'amendement déposé, dans la séance de mardi, par M. Allemane, et ainsi conçu : « Sont et demeurent inéligibles les condamnés de la Haute Cour et les membres des familles ayant régné en France, et, de ce fait, seront considérées comme nulles leurs déclarations de candidatures. »

Ont voté *pour* : MM. Basly, Bersez, Cardon, Debève, Defontaine, Dron, Evrard-Eliez, Fanien, Lamendin, Pasqual, Sirot, Weil-Mallez.

Ont voté *contre* : MM. Adam, Henri Cochin, Dansette, Dussaussoy, Guillain, Jonnart, de Montalembert, Mercrette-Ledieu, Motte, Plichon, Ribot, Rogez, Rose, Tailliandier, Vallée.

Absents par congé : MM. Barrois, Delaune, Lemire.

## M. Motte et la « Patrie Française »

Le *Figaro* nous apprend que M. Motte a prié la « Patrie Française » de lui laisser faire ses petites affaires tout seul.

On ne saurait mieux dire à M. Jules Lemaître que son patronage est devenu des plus compromettants.

Et M. Motte est d'autant mieux placé pour savoir ce que vaut ce patronage, qu'il a fondé, à Roubaix, sous le nom d'*Union sociale et patriotique*, une association faite semblable, comme programme et comme but, à la « Patrie Française ».

Les nationalistes en arrivent à se renier les uns les autres. C'est, apparemment, parce qu'ils ont appris à se connaître !

## L'emprunt de Dunkerque

Au début de sa séance d'aujourd'hui, la Chambre a voté, sans discussion, un projet de loi autorisant la ville de Dunkerque à contracter un emprunt de 694,302 fr. destiné tant à solder les travaux de construction de l'Hôtel de Ville et du nouveau Mink qu'à payer les frais de réception de l'Empereur de Russie et de M. le Président de la République.

Les dépenses auxquelles il s'agit de pourvoir se répartissent ainsi :

Solde de la construction de l'hôtel de ville 311.929 fr.

Solde de la construction du nouveau minck 55.373 fr.

Frais de réception de M. le Président de la République et de l'Empereur de Russie 127.000 francs.

La construction de l'hôtel de ville a entraîné des augmentations de dépenses considérables en raison des travaux jugés indispensables en cours d'exécution de l'entreprise et des indemnités allouées par le jury d'expropriation qui dépassé les prévisions de la municipalité.

En ce qui concerne le nouveau mink, le dépassement de dépense provient, pour la plus grande partie, des difficultés rencontrées dans l'établissement des fondations et des indemnités d'expropriations.

Les dépenses faites pour la réception de M. le Président de la République et de l'Empereur de Russie n'ont pas pu être acquittées sur les ressources disponibles de la Caisse municipale ; il était indispensable de les comprendre dans le chiffre de l'emprunt.

Le remboursement exigera une annuité de 39.017 francs à laquelle il serait pourvu jusqu'à concurrence de 27.904 francs au moyen de l'imposition de 5 centimes 66[100 additionnels votée ppr le Conseil municipal,

Pour parfaire cette annuité, la municipalité y affecte une somme de 11.108 francs qui se trouve disponible sur le produit d'une imposition extraordinaire de 33 centimes établie par une loi du 4 avril 1898.

Le gouvernement, dans l'exposé des motifs qui précédait le projet de loi, établirait que la situation financière de la ville de Dunkerque justifie le recours à l'imposition.

D'après le relevé des trois derniers comptes, les recettes ordinaires montant à 1.644.742 fr. en moyenne ne l'emportent que de 50.989 fr. sur les dépenses corrélatives. Encore cet excédent doit-il concourir pour 19 640 francs au remboursement des emprunts actuels de sorte que le reliquat disponible ne ressort qu'à 30.000 francs en chiffre rond. Cette somme est nécessaire pour parer aux besoins éventuels dans une ville de l'importance de Dunkerque.

Les contribuables n'ont actuellement à supporter que l'imposition extraordinaire de 33 centimes additionnels ci-dessus mentionnée ; la nouvelle imposition n'augmentera pas ces charges d'une manière sensible.

D'après ces considérations, les propositions municipales paraissaient donc susceptibles d'être accueillies. Toutefois, pour simplifier l'opération financière, il convenait d'élever la nouvelle imposition dans la mesure nécessaire pour assurer le remboursement intégral de l'emprunt, sauf à réduire l'imposition existante à la quotité strictement nécessaire pour garantir le service de l'emprunt antérieur.

Comme d'ailleurs la ville est grevée d'un passif de plus d'un million, l'emprunt de 694,302 fr. ne pouvait être approuvé que par le pouvoir législatif. C'est déjà chose faite pour la Chambre et l'assentiment du Sénat n'est pas douteux.

T. H.

## Les vacances de Pâques

Les vacances de Pâques ne commencent pas bien. Le temps n'est pas très beau. Les pronostics sont malheureusement mauvais.

On ne parle pas ici des prophéties d'almanach, mais des observations sérieuses. Ils prévoient des froids et des pluies. L'hiver nous reviendrait-il ? On a revu des neiges dans le Midi.

En un autre moment, ce ne serait qu'ennui. A cette heure, ce serait désastre. Mais les ciels et les vents sont changeants : en quelques heures tout peut se modifier.

Pâques nous arrive trop tôt ; et nous devions nous attendre à payer les journées printanières du commencement du mois. Pour une bourrasque, de saison en somme, rien n'est perdu.

## Les voyageurs de commerce

**FRANÇAIS ET BELGES**

Paris, 26 mars. — Le ministre du commerce vient d'adresser la circulaire suivante aux présidents des chambres de commerce :

Monsieur le président,

A la suite d'un accord intervenu entre les gouvernements français et belge, les voyageurs de commerce français voyageant en Belgique pour le compte d'une maison française et les voyageurs de commerce belges voyageant en France pour le compte d'une maison belge sont réciproquement exempts du droit de patente depuis le 1er janvier 1902.

Toutefois, le bénéfice de cette exemption est subordonné à la production d'une carte de légitimation dont les commis voyageurs doivent être munis et en l'absence de laquelle une taxe de patente de 20 francs leur sera appliquée en Belgique.

Je vous prie de vouloir bien en informer les maisons de commerce de votre circonscription qui sont en relation d'affaires avec le marché belge.

## *FUNERAILLES*

**A Ferrière-la-Grande.** — Hier mercredi, à dix heures du matin, ont eu lieu les funérailles de M. Edmond Delmotte, lieutenant de pompiers. La municipalité, toutes les sociétés et compagnies de sapeurs-pompiers de la région y assistaient. La foule était immense. Au cimetière des discours ont été prononcés par M. Lemaffre, maire, un sous-officier de pompiers et M. le docteur Defontaine, député, qui a prononcé les paroles suivantes :

Le deuil s'attache avec une ténacité désespérante à la famille Delmotte et la mort ne cesse de faire des vides dans ses rangs, elle a d'abord frappé le grand père fort robuste et solide. Qui ne se rappelle cette physionomie sympathique, cet homme aux allures martiales dont le visage reflétait la bonté ? Les années pour lui ne comptaient pas, il paraissait défier la vieillesse, ce fut comme un coup de foudre et le chêne fut déraciné, abattu et couché à terre.

Une douleur plus poignante était réservée à notre ami Edmond Delmotte ; un enfant qu'il adorait grandissait et lui donnait par son amour filial les plus vives satisfactions, l'avenir s'ouvrait devant ce jeune homme : laborieux, intelligent, il faisait la joie de ses parents, on pouvait fonder sur lui les plus belles espérances, la mort la faucha au printemps de la vie.

Ces coups redoublés auraient pu blesser les caractères les mieux trempés ; Edmond Delmotte souffrit beaucoup, mais le découragement ne l'atteignait pas. Il eut pu se désintéresser des choses publiques, vivre doublement pour ceux qui lui restaient et chercher des consolations au sein de sa famille. Aimer les siens, les entourer de sa sollicitude était pour lui un premier devoir qu'il savait remplir, mais sa nature généreuse ne connaissait pas de limite.

Les sapeurs-pompiers de Ferrière-la-Grande l'avaient choisi pour le mettre à leur tête ; il avait été élevé à une fonction dont il resta toujours digne et il continuait à revêtir son uniforme d'officier.

Il ne voulait pas abandonner ses camarades dont il avait su apprécier les qualités. Les habitants de Ferrière-la-Grande avaient pris une part vive à son chagrin quand il perdit son fils ; les témoignages de sympathie ne lui firent pas défaut et servirent à l'attacher davantage encore à ses concitoyens, les liens d'amour et de fraternité sociales qui doivent unir entre eux les citoyens de cette seconde famille qui est la commune, se resserrèrent, et Delmotte resta au poste d'honneur qui lui permettait de voler au secours de ceux que le danger menaçait.

C'est ainsi que vient le lieutenant Delmotte, aimé de tous ceux qui le connurent, prêt à se sacrifier pour les autres et poussant quelquefois le dévouement jusqu'à la témérité, emporté par sa nature généreuse, il a toujours donné l'exemple du courage.

Le corps des Sapeurs-Pompiers vient de perdre un excellent chef et la société voit disparaître un bon citoyen mais le culte de ses vertus lui survivra.

Puissent ces souvenirs jeter un peu de consolation dans le cœur de tous ceux qui le pleurent, de ses parents et de ses nombreux amis.

# LE SPORT

**Tir national de Roubaix**

*(Stand Grande-Rue, 311)*

Résultats du Concours trimestriel à 200 mètres entre sociétaires, du dimanche 23 mars 1902 : Nombre de cartouches tirées, 600 ; nombre de balles en cibles, 95 0|0 ; nombre de visuels, 25 0|0.

Haut nombre : 1er prix, Victor Dewailly ; 2e, Alfred Dorez ; 3e, Louis Salembier.

Bas nombre : 1er prix, Eugène Wallon ; 2e, Jean Lerat.

Le championnat de France se tirera les dimanches et lundis 30 et 31 mars, 6 et 7 avril.

Le grand concours international s'ouvrira du 13 avril au 25 mai. Déjà M. Gahyde, président de la Société, a reçu de nombreux dons de divers généreux donateurs pour ce dernier concours, qui sera très important.

# ROUBAIX

**Service médical scolaire.** — Hier après-midi, les médecins chargés du service médical scolaire se sont réunis à la mairie.

Après diverses questions intéressantes, la séance a été levée à 6 heures.

**Au cimetière.** — On nous communique la note suivante : Les personnes désireuses de faire procéder à des inhumations, les dimanches et jours fériés, sont priées d'en faire la déclaration au bureau de l'Etat-civil, lors de la déclaration du décès.

**Nécrologie.** — On nous annonce la mort à l'âge de 45 ans, de M. Oscar Lefebvre, tenancier de la « Brasserie des Orphéonistes », président de la Fanfare du Centre et de la Cæcilia Roubaisienne, membre honoraire de plusieurs sociétés locales.

M. Lefebvre est décédé mercredi à 2 heures de l'après-midi, après une courte maladie.

**Port d'arme prohibée.** — Mardi après-midi, Chatelain Auguste, âgé de 27 ans, prestidigitateur, demeurant rue de Juliers, 11, à Lille, qui s'était présenté au commissariat du 4e arrondissement pour réclamer sa femme absente du domicile conjugal, a été trouvé porteur d'un pistolet de poche chargé.

Il a été laissé en liberté après qu'un procès-verbal pour port d'arme prohibée, a été rédigé à sa charge.

**Accidents de travail.** — A la Boulangerie Coopérative « La Confiance », un porteur de pain, M. Adolphe Martinet, âgé de 16 ans 1|2, demeurant boulevard Gambetta, 205, a fait une chute occasionnant un effort dans la jambe droite.

— Chez M. Auguste Lepoutre, M. Ernest Lepers, donneur de fils, âgé de 15 ans, demeurant au « Petit Cottignies » à Wasquehal, a fait une chute dans la cave de son métier et s'est blessé à la main gauche.

— Chez M. Alf. Fauvarque, M. Désiré Tonnel, demeurant rue Faidherbe, à Wattrelos, a été contusionné au pied gauche par un wagonnet.

— Chez M. Georges Liagre, constructeur, M. Louis Masure, serrurier, âgé de 15 ans, demeurant rue de Denain, 26, a été blessé à la main droite en tombant sur une tôle.

— Chez M. Léon Planquart, entrepreneur, M. Alphonse Heilinghe, 47 ans, manœuvre de maçon, demeurant rue des Longues-Haies, c. Clarisse, 8, a fait une chute dans une maison en construction, chemin de la Mackellerie.

— Chez M. Wattel-Farcier, M. J.-B. Duprez, âgé de 43 ans, demeurant rue Pierre-Dugardin, 16, a été blessé au genou par la chute d'un brancard de brouette.

— Chez M. P. Prouvost, M. Hasselus Auguste, âgé de 24 ans, tisserand, demeurant rue de la Conférence, cour Deboosère, 5, a été blessé au doigt par la chute d'un poids.

**Les cours de coton.** — Les cours des cotons étaient hier de 54 fr. 75 sur mars ; 54 fr. 62 sur avril et de 54 fr. 25 sur août.

**Abus de confiance.** — La police a mis en état d'arrestation le nommé Abel Bouvry, âgé de 37 ans, marchand colporteur, demeurant 45, rue Sainte-Elisabeth, inculpé d'abus de confiance au préjudice de son patron, M. Théodore Lallemand, 36, Grande-Rue.

Le plaignant avait confié à son employé un stock de marchandises que celui-ci a vendu, puis il en a gaspillé l'argent qu'il avait touché.

**Au Minck.** — Il a été saisi hier matin au Minck, 25 kilos de poisson de mauvaise qualité.

**Tribunal de simple police.** — Ainsi que nous l'avions annoncé, aujourd'hui 27 mars, dernier jeudi du trimestre, l'audience du Tribunal de simple police n'aura pas lieu.

**Actuellement : Grande Mise en Vente des Nouveautés de la Saison, au PALAIS DES NOUVEAUTÉS, 32-34, Grande-Rue, ROUBAIX. Entrée Libre.**

Choix unique, prix remarquablement bas, tels sont les avantages offerts et dont profitent les dames qui achètent aux *Galeries Lilloises*, leurs tissus et lainages. *Coupons pour rien.*

## WATTRELOS

*Conseil municipal.* — Le Conseil municipal de Wattrelos s'est réuni mardi à huit heures du soir, sous la présidence de M. le docteur V. Lepiat, maire.

Absents : MM. Leruste, Lepers, Vanderdelle.

M. H. Labbe, qui est nommé secrétaire par treize voix contre une à M. Pollet, lit le procès-verbal de la séance du 6 février, qui est adopté sans observation.

Le conseil accepte la réception définitive des travaux de construction d'une maison d'instituteur à l'école de la Baillerie et vote un crédit de 8237 fr. montant des dépenses.

M. Duhamel-Castelain, qui a un pignon mitoyen avec cette maison demande 70 fr. 97. Adopté.

On vote pour l'éclairage un supplément de crédit de 6022 fr. 09.

Le rapport de la commission d'éclairage et des finances, refusant l'augmentation de traitement demandé par M. Thomas, directeur de l'Usine électrique, est adopté par 9 voix contre 8.

Le conseil décide de convoquer M. l'ingénieur Denissel devant la commission d'éclairage, pour qu'il fasse l'essai d'un nouvel appareil.

Le décompte de l'entretien des chemins ruraux en 1901, qui est de 2.4[illegible] fr. 98 est adopté.

Le conseil décide de reprendre l'étude du projet d'un abattoir public.

Le quatrième facteur, nommé récemment, touchera la même indemnité de logement que les trois autres.

Le conseil se rallie au vœu de M. Dubus tendant à modifier le mode de scrutin pour les élections au tribunal de commerce.

Le conseil donne un avis favorable à la demande de rejet du projet de loi concernant l'augmentation des droits sur les alcools d'industrie.

A mains levées, le Conseil vote cent francs pour la ducasse du Pieuge.

Il est donné lecture du jugement rendu dans l'affaire Dumoulin où la ville et la Compagnie d'électricité ont été condamnées à payer à M. Dumoulin, 2.000 francs et un livret de caisse d'épargne de 800 francs à chacun des six enfants. Le Conseil décide de laisser l'affaire suivre son cours, puisque la Compagnie a interjeté appel.

Le Conseil vote des félicitations à M. Salmon qui offre de faire des cours gratuits d'arboriculture.

La commune n'ayant pas de fonds suffisants, la commission scolaire renonce pour le moment au projet de fonder un groupe scolaire au Laboureur.

En ce qui concerne l'agrandissement des autres écoles, elle décide de procéder par étapes. On ferait d'abord deux classes à l'école du Centre et une à l'école des filles.

Après une vive discussion entre MM. Labbe, Briffaut, Lecomte, Dhellain et le Maire, le conseil se range par 14 voix à l'avis de la commission.

La séance est levée à 10 h. 1|2.

*Accident de travail.* — A la gare-annexe, M. Emile Gounine, âgé de 35 ans, manœuvre, demeurant à Tourcoing, rue Saint-Joseph, 8, s'est contusionné la jambe gauche en tombant.

## CROIX

*Assistance médicale gratuite.* — Le bureau de l'Assistance médicale gratuite de Croix informe les habitants que la liste des personnes qui pourraient être assistées en 1902 est en formation.

Celles qui se croiraient en droit d'être inscrites sur la liste sont priées de s'adresser de suite au secrétariat de la mairie.

Conditions d'admission : 1° Etre Français ; 2° avoir un an au moins de résidence dans la commune.

## WASQUEHAL

*Au Conseil municipal.* — A chaque réunion du Conseil municipal, M. Damez, conseiller réactionnaire, passe son temps à injurier ses collègues de la majorité et l'administration.

L'article 55 de la loi municipale de 1884 dit que : « Le maire a le pouvoir de faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui troublera l'ordre ».

Observez strictement cet article, M. le maire, et vous rendrez service aux électeurs radicaux-socialistes desquels vous êtes l'élu.

# TOURCOING

**Prévoyants de l'Avenir.** — On nous demande d'insérer la note suivante :

La société des Prévoyants de l'Avenir, cette œuvre admirable, fondée il y a un peu plus de 21 ans, par un homme de cœur, un vrai ami du peuple celui-là, M. Chatelus, ancien ouvrier typographe, est sortie victorieuse des épreuves auxquelles elle a été en butte pendant 18 mois, et plus vivace que jamais.

Le Comité Central de Paris vient d'être élu : il conserve à sa tête le vaillant et vénérable vieillard, qui est le fondateur et toujours ardent propagateur de cette société philanthropique et morale.

Faute de bonne propagande, la section de Tourcoing, il faut l'avouer, est restée en arrière : elle ne compte qu'un nombre restreint de sociétaires. Elle commence à sortir de sa torpeur pour suivre le mouvement général, nul doute qu'elle prenne rapidement un rang digne d'une population de près de 80.000 âmes.

Toute personne d'ordre et d'économie et soucieuse de l'avenir, aura à cœur de participer aux bienfaits de cette belle œuvre de prévoyance.

Conditions : 15 ans d'âge révolus dans l'année précédant celle d'admission, droit d'admission 2 fr. livret 50 cent., cotisation mensuelle 1 fr. Rente après 20 ans de présence dans la société.

S'adresser pour plus amples renseignements et adhésions au siège social de la section, café Bonte, place de la République, ou chez M. Dujardin-Lapersonne, rue Winoc-Chocqueel, 123, vice-président du bureau.

*Le Comité de la 293e Section des Prévoyants.*

**Un vol d'un nouveau genre.** — M. Henri Besème, rue du Sentier, a fait construire rue Montbigon 43 ; une maison qui est pour ainsi dire terminée. Toutes les portes venaient d'être munies de serrures neuves. Or, mardi vers 8 heures du soir, un voleur pénétra dans la maison et dévissa toutes les nouvelles serrures qu'il emporta.

Une enquête est ouverte.

**Les arrivages aux Halles.** — Il est arrivé hier aux halles : Huîtres 1000 ; Marée 1065 k. ; Morue 40 k. ; laitues 1150 ; Chicons 40 k. ; Fromages 20 k. ; Poireaux 7 bottes.

**Accident à un homme d'équipe.** — M. César Thorez, 32 ans, homme d'équipe à la gare, est tombé d'un faîtage du wagon 38,607 en déchargeant des marchandises pour M. Dassonville-Duber, filateur, rue du Virolois. Dans sa chute, il s'est contusionné l'avant-bras gauche. M. le docteur Ficheux a donné ses soins au blessé qui subira une quinzaine de jours d'incapacité de travail.

## Incendie à la filature Duvillier

**UN OUVRIER BLESSÉ**

Mercredi, un peu avant sept heures, le feu a pris subitement à l'un des métiers renvideurs de la salle du 2e étage à la filature Duvillier-Watine, rue du Tilleul. En un instant la bourre de coton recouvrant le métier qui porte le n° 19 s'enflamma et le feu se communiqua au métier voisin n° 18.

Après une tentative des ouvriers pour éteindre le feu, force leur fut de se retirer.

Les pompiers informés par téléphone furent rapidement sur les lieux et se mirent aussitôt en batterie.

Il existe à l'usine un escalier de sauvetage construit en fer et placé à l'extérieur. Les pompiers songèrent à utiliser cet escalier pour la montée verticale de leurs tuyaux ce qui donne un *établissement* meilleur qu'avec les tuyaux rampant dans un escalier ordinaire, de même pour l'utilisation du casque respiratoire dont le tuyau est à l'air.

Mais stupéfaction profonde, les portes donnant accès de l'escalier dans les salles de la filature avaient été clouées avec d'énormes pointes et au point que les coups de marteau redoublés ne parvinrent pas à enfoncer la porte.

Un escalier de sauvetage c'est très joli mais quand on en ferme l'accès on se demande à quoi il peut servir. Et s'il se produisait une panique le dégagement est fermé aux ouvriers qui se casseront le nez sur les portes clouées.

Les sauveteurs, après avoir rebroussé chemin, accédèrent à la salle où régnait le feu par l'escalier ordinaire.

Le sapeur muni du casque respiratoire pénétra et reconnut l'incendie qui fut combattu et éteint assez rapidement. Les métiers n'ont pas été détruits.

Au début de l'incendie, un ouvrier rattacheur, M. Jules Ghillerme, 42 ans, en logement rue du Levant, a été blessé en voulant éteindre l'incendie. Il s'est trouvé comprimé entre le chariot et le porte-système de son métier qui s'était remis en marche on ne sait comment.

Le blessé qui porte des blessures à la jambe droite, à la hanche et à la cheville gauche a reçu les soins de M. le docteur Dubucly, qui évalue à 15 jours le temps nécessaire à la guérison.

Les dégâts tant par l'eau que par le feu ne sont pas encore évalués.

Sur les lieux du sinistre, nous avons remarqué M. Salembien adjoint au maire, Vitrin, commissaire central, Proix, commissaire du 1er arrondissement.

**Commencement d'incendie.** — Hier vers 2 h. 1|4 de l'après-midi, un commencement d'incendie sans importance s'est produit à la retorderie Frys, rue du Niet

Les pompiers prévenus d'abord reçurent immédiatement après l'ordre de ne pas avoir à se déranger, tout danger ayant été écarté. Les dégâts sont insignifiants.

**Accidents du travail.** — M. Henri Minaert, 19 ans, paqueteur chez Gutlud frères, fabricants rue des Anges a fait un faux pas dans l'escalier et en tombant s'est blessé au coude gauche. Docteur Brunet, 10 jours.

— M. Emile Lefebvre, 19 ans, magasinier chez Motte-Dewavrin, filateur rue des Anges, est tombé en manœuvrant une balle de déchets et par suite de la rupture de la toile d'emballage. Dans sa chute il s'est blessé au côté droit. Docteur Playoust, 8 jours.

— M. Victor Leclercq, 26 ans, garroteur chez M. Charles Six, filateur rue du Château, a contracté une entorse du poignet pendant son travail. Docteur Veneufville, 5 jours.

— Mlle Marie Trentesaux, 17 ans, doubleuse à la filature Dassonville-Duber, au Virolois, a été blessé à la deuxième phalange de l'annulaire gauche par une broche. Docteur Bernard, 7 jours.

# LANNOY

## LYS - LEZ - LANNOY

*Accidents du travail.* — Chez M. Boutemy h.. Richard Renard, âgé de 15 ans, garçon de machine, a eu le bras droit blessé par les peignes de son métier.

— M. Jules Denis, âgé de 34 ans, partageur, s'est piqué au doigt avec les aiguilles d'un peigne.

## ASCQ

*Caisse d'Epargne.* — La succursale de la Caisse d'Epargne sera fermée le dimanche 30 mars prochain, jour de Pâques.

## TOUFFLERS

*Contributions.* — Le contrôleur des contributions directes se rendra à la mairie aujourd'hui jeudi, à 9 h. du matin.

Il établira, de concert avec les répartiteurs, le rôle des contributions et examinera les réclamations.

# LILLE

## L'Octroi de Lille

Paris, 26 mars. — La Commission des octrois a fini par accepter la prorogation des surtaxes de l'octroi de Lille.

Elle persiste à repousser l'autorisation des surtaxes proposées par les communes d'Hellemmes, Bapaume, Bourbourg, Le Quesnoy et Landrecies.

## Une manifestation au Mont-de-Piété

Le Conseil d'administration et le personnel du Mont-de-Piété viennent de célébrer en une fête toute intime la nomination au grade d'officier d'académie de M. Raymond Rajat, administrateur, et de M. Léon Aldebert, directeur, et la remise à M. Fichaux, employé depuis 32 ans, d'une médaille de vermeil que le conseil d'administration avait décidé de lui offrir.

M. Albert Stiévenard, vice-président du Conseil d'administration, a pris la parole au nom du Conseil, pour féliciter les nouveaux promus ; il a remis à M. Raymond Rajat au nom de ses

M. RAJAT

collègues et du personnel, une magnifique palme en brillants, en lui adressant les remerciements de ses collègues pour les services qu'il a rendus dans ses fonctions d'administrateur.

Au nom du conseil d'administration, il a ensuite offert à M. Aldebert, directeur, un superbe objet d'art en lui disant combien le conseil était heureux de la distinction qui venait de lui être accordée : il fait ressortir les progrès réalisés dans le fonctionnement du Mont-de-Piété par l'intelligente activité et l'esprit d'initiative de M. Aldebert auquel le Mont-de-Piété est redevable de sa prospérité actuelle.

M. Aldebert a pris ensuite la parole pour féliciter M. Raymond Rajat au nom du personnel et pour remercier le Conseil d'administration de la sympathie qu'il voulait bien lui témoigner en cette circonstance.

Il fait l'éloge du personnel placé sous ses ordres et assure le conseil du dévouement des employés de tout grade.

Enfin M. Stiévenard a pris à nouveau la parole pour remettre à M. Fichaux, chef du bureau auxiliaire de la rue Baptiste-Monnoyer, employé depuis 32 ans au Mont-de-Piété, une médaille de vermeil et une gratification spéciale en remerciement de ses bons et fidèles services.

## L'Exposition de Lille

**SECTION HORTICOLE**

La Commission horticole de l'Exposition de Lille est composée de :

M. Eug. Vaillant, vice-président du comité technique, délégué ;

M. Em. Mulnard, membre du comité technique ;

M. L. Delannoy, membre du comité technique ;

MM. V. Walveryck, Louis Delsalle, Narcisse Delattre et E. Ponthieux.

**Comité de secours aux métallurgistes.** — On nous prie d'insérer la communication suivante :

Notre comité dans sa déclaration du 18 janvier dernier annonçait publiquement l'appel fraternel qu'il adressait à tous ses collègues d'atelier [illegible] par une cotisation de 0 fr. 10 [illegible] tous les ouvriers qui [illegible] plusieurs mois par suite de la crise métallurgique. [illegible]

Ce résultat est pour notre Comité une preuve de confiance de la part de nos camarades d'atelier.

Grand merci à nos collègues [illegible] qui ont eu à cœur [illegible]